

# La vérité au sujet des produits naturels et des produits biologiques

**MYTHE : NATUREL SIGNIFIE BIOLOGIQUE.**

**FAIT : Les mots « naturel » et « biologique » ne sont pas synonymes.**

- D'autres mentions conformes à la vérité telles que de plein air, sans hormones, et naturel peuvent encore figurer sur des étiquettes de nourriture. Il ne faut toutefois pas confondre ces termes avec « biologique ». Seuls les aliments étiquetés « produits biologiques » ont été certifiés comme étant biologiques conformément aux règlements d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

TERME	DÉFINI LÉGALEMENT	DÉFINITION
Biologique	Oui	Selon AAC, le terme « biologique » peut figurer uniquement sur les étiquettes de nourriture pour animaux qui sont conformes à la réglementation.
Naturel	Oui	Selon l'AAFCO, une nourriture pour animaux « naturelle » ne contient que des ingrédients naturels sans modifications chimiques.*
Holistique	<b>NON</b>	Il n'existe pas de définition légale de ce terme en vertu de la législation des nourritures pour animaux. N'importe quel fabricant peut faire mention de « holistique » dans sa documentation et ses brochures, peu importe les ingrédients choisis.
Grade pour humains	<b>NON</b>	Les étiquettes indiquant qu'un produit est composé d'ingrédients qui sont de « grade pour humains », de « qualité pour humains », de « nourriture pour humains » ou « contenant des ingrédients que vous (l'acheteur) mangeriez », ou qui contient de tels ingrédients sont fausses et trompeuses.*

**Une meilleure information. Une meilleure nutrition. Une meilleure santé.**



CANADIAN VETERINARY  
MEDICAL ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

\*2007 AAFCO page 130

© 2007 Aliments pour animaux domestiques Hill's Canada, Inc. <sup>MD/MC</sup> Les logos de Hill's sont des marques déposées propriété de Hill's Pet Nutrition, Inc. Le logo de l'ACMV est une marque de commerce propriété de l'Association canadienne des médecins vétérinaires. CPD-475 B